



Chantal JOUANNO, Présidente de la Commission Nationale du Débat Public



Normande, diplômée de la Sorbonne, de Sciences Po et de l'ENA, Chantal JOUANNO sera chargée de communication du directeur de la police nationale, Michel Gaudin, puis aux côtés de Nicolas Sarkozy, en tant que directrice de cabinet. Elle sera ensuite nommée Présidente de l'ADEME, avant d'être nommée Secrétaire d'Etat en charge de l'Ecologie (sur la période des lois Grenelle I et II). Elle sera nommée ensuite Ministre des Sports en 2010. En 2011, elle est élue Sénatrice de Paris. Elle sera Vice-Présidente de la Région Ile-de-France en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire, avant de prendre la présidence de la Commission Nationale du Débat Public en mars 2018.

- Pourquoi avoir accepté de participer aux EGPP 2018 ?

C'est avec plaisir que j'ai accepté de participer aux États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays. Les missions de la CNDP nécessitent le développement de partenariats de qualité avec les collectivités territoriales de tout niveau, ou les structures de coopération que vous représentez. Les ordonnances du 3 août 2016 relatives à l'amélioration du dialogue environnemental ont élargi le champ d'action de la CNDP qui ne se limite plus aux débats publics de grands projets. Nous avons désormais pour mission de développer la participation du public à la préparation de la décision sur des plans et programmes nationaux (Programmation pluriannuelle de l'énergie, Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs), de nommer des garants pour des concertations préalables des plans et programmes territoriaux ou sur des projets de moindre importance. Je suis persuadée que nous avons une responsabilité collective de diffusion et d'appropriation de la culture du débat public et de la participation du public, procédure indispensable pour mieux éclairer l'élaboration d'un projet, d'un plan ou d'un programme. Ces procédures ne sont pas toujours bien connues, et nous nous devons d'aller au-devant des principaux responsables. Plus encore, la participation ne saurait être pensée sous le seul prisme des milieux urbains et il est important que nous échangions sur une meilleure association des territoires et pays, souvent très innovants.

- Quelle plus-value des territoires de projets "Pays" dans la concertation territoriale ?

Les ordonnances du 3 août 2016 relatives à l'amélioration du dialogue environnemental ont eu pour objet de renforcer la concertation à l'échelle des 54 plans et programmes soumis à évaluation environnementale. Certains de ces plans et programmes peuvent être portés à l'échelle d'un pays ou d'un pôle territorial. Le législateur a reconnu ici l'importance de concerter à la bonne échelle territoriale plutôt que de se disperser dans des concertations parfois contre-productives à l'échelle de petits projets.